



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Industrie

Question écrite n° 66075

#### Texte de la question

M Leonce Deprez appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et du développement rural sur les problèmes budgétaires rencontrés par l'Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire (ACTIA). L'ACTIA, créée en 1983, conformément aux recommandations de la mission agroalimentaire présidée par M G Joulin, actuellement président de l'ACTIA, a permis en regroupant la plupart des centres techniques existant dans le domaine agroalimentaire, d'assurer des transferts de technologie avec la recherche en amont (universités, UTC, CNRS, INRA, CEMAGREF, CNEVA) et des collaborations entre les différents centres et l'industrie. L'ACTIA, grâce à son rôle coordonnateur, a pu contribuer notamment au développement des activités du centre technique des utilisateurs de céréales de la biscuiterie - biscotterie (CTUC) qui fédère les programmes industriels autour de projets d'intérêt commun. Or, depuis 1988, le budget de l'ACTIA stagne à 8 millions de francs pour un chiffre d'affaires global du secteur de 594 milliards en 1990 et de plus de 600 milliards de francs en 1991. Ce budget n'est plus à la hauteur des besoins exprimés par l'industrie et de l'enjeu qui avait motivé la mise en place de la mission agroalimentaire 1981-1982 par les ministères de la recherche et de l'agriculture. Or les entreprises ont un besoin encore plus pressant de compétitivité à l'aube du grand marché européen qui leur impose d'intensifier l'effort d'innovation. Il lui demande donc la nature des initiatives qu'il envisage de prendre afin de permettre à l'ACTIA, avec des moyens financiers appropriés, de répondre aux besoins et aux perspectives d'avenir de l'industrie agroalimentaire.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'agriculture et du développement rural a, depuis la création de l'ACTIA en 1983, soutenu ses actions en prenant en charge 55 p 100 du coût des programmes de recherche communs à plusieurs centres ainsi qu'une part des rémunérations des ingénieurs chargés de leur suivi. Le ministère met également à la disposition de l'ACTIA un directeur. Le budget consacré à l'ACTIA, en investissement et en fonctionnement, s'est stabilisé autour de 8,5 millions de francs. Le ministère de l'agriculture et du développement rural attache un grand intérêt aux travaux réalisés par les centres regroupés au sein de l'ACTIA, et tout particulièrement à leur regroupement autour de projets fédératifs, tels que la mise au point de méthodes d'analyse. Les actions menées depuis l'an passé dans ce domaine pourraient, si elles sont poursuivies et amplifiées, pallier la dispersion actuelle en matière d'appui technique aux entreprises. C'est pourquoi les pouvoirs publics continueront à soutenir l'ACTIA, dès lors que son rôle s'élargira. Le financement de la ligne budgétaire 6121, article 80, consacrée au financement des programmes de recherche de l'ACTIA, a souffert cette année de quelques difficultés du fait d'une baisse des crédits de paiements. J'ai le plaisir de vous faire savoir que, par le report de crédits inutilisés en 1991 et un redéploiement budgétaire exceptionnel, plus de 6 millions de francs de crédits de paiement ont été transférés en fin d'année sur cette ligne budgétaire. Cette somme a permis de payer toutes les échéances de paiement de 1992. L'année 1993 débute ainsi sur des bases saines. Il est cependant vraisemblable qu'à l'avenir, le fonctionnement de l'ACTIA devra être revu dans le sens d'une plus grande implication des centres techniques et de l'industrie alimentaire. Celle-ci devrait être possible grâce à la preuve qu'a fournie l'ACTIA de son utilité depuis sa création et son activité fédérative nouvelle en

matiere d'analyse.

## Données clés

**Auteur :** [M. Deprez L•once](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66075

**Rubrique :** Agro-alimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture et développement rural

**Ministère attributaire :** agriculture et développement rural

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 4 janvier 1993, page 12